

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0031102

138846

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5708 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ADDAKOU HASSAN

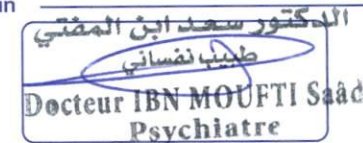
Date de naissance : 01/01/1965

Adresse :

Tél : 0661 0662 60 Total des frais engagés : 1428,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21/11/2022

Nom et prénom du malade : Adil Addakou Age : 57

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : trouble anxieux

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 22/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : H/c

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

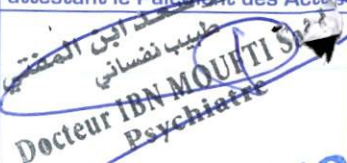
Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/11/22	C		300	 <p>طبيب نفساني Docteur IBN MOUTI S. Psychiatre</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Pharmacieur Date Montant de la Facture

Pharmacie LILAS.M
Mme. SEKKAT Laila
4 bis, Rue Resour / Dr. Abdelmoum
Quartier des Hôpitaux - Casablanca
TEL/Fax : 0522 27 65 80

21/11/22 1128,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue Date Désignation des Coefficients Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

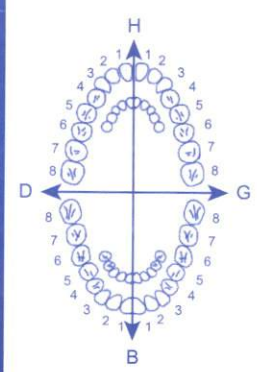
Cachet et signature du Praticien Date des Soins Nombre Montant détaillé des Honoraires

AM	PC	IM	IV	Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

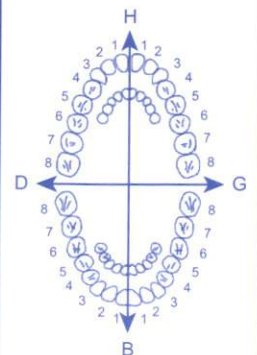
Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F. PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H		G	
25533412	21433552		
00000000	00000000		
D		B	
00000000	00000000		
35533411	11433553		



(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX	<input type="text"/>
MONTANTS DES SOINS	<input type="text"/>
DATE DU DEVIS	<input type="text"/>
DATE DE L'EXECUTION	<input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Saad IBN MOUFTI

Psychiatre

Psychothérapeute

Addictologue




الدكتور سعد ابن المفتي

طبيب أخصائي في الطب النفسي و العلاج النفسي
الدكتور سعد ابن المفتي
Docteur IBN MOUFTI Saad
Psychiatre
Pharmacie LILAS M
Mrs. SEKKAT Laila
1 bis, Rue Resaumur / Bd. Abdelmoume
Quartier des Hôpitaux - Casablanca
Tél/Fax : 9522 27 65 80

Casablanca, le 21/11/2022

M^r Adil ADDAKOU :

① S - a top 20 mg 4
19300x3  1/2 832756

② Anxioal 6 mg 4
36700x2  1/2 832757

③ Altyml 30 mg 4
98300x3  1/2 832758

④ Alperide 1 mg 4
90700x2  1/2 832759

1128 Pharmacie LILAS M
Mrs. SEKKAT Laila
1 bis, Rue Resaumur / Bd. Abdelmoume
Quartier des Hôpitaux - Casablanca
Tél/Fax : 9522 27 65 80

الدكتور سعد ابن المفتي
طبيب نفسي
Docteur IBN MOUFTI Saad
Psychiatre

شارع ابراهيم الرومي، المركز التجاري ناديا، Immeuble 4, 3ème Étage - Casablanca
Boulevard Ibrahim Roumi, Centre Commercial Nadia, Immeuble 4, 3ème Étage - Casablanca
Tél. : 05 22 27 65 80 - GSM : 06 23 80 69 57 - E-mail : saadmoufti@hotmail.fr

S-CITAP® 20mg
30 Comprimés pelliculés



6 118001 151387

LOT: KE10073
PER: MAI 2023
PPV: 193 DH 00

S-CITAP® 20mg
30 Comprimés pelliculés



6 118001 151387

LOT: KE10073
PER: MAI 2023
PPV: 193 DH 00

S-CITAP® 20mg
30 Comprimés pelliculés



6 118001 151387

LOT: KE10073
PER: MAI 2023
PPV: 193 DH 00

ANXIOL® 6 mg

30 comprimés quadrisécables



6 118000 081111

36,70

ANXIOL® 6 mg

30 comprimés quadrisécables



6 118000 081111

36,70

98,30

Athymil® 30 mg

Comprimés pelliculés
sécables



6 118000 080763

98,30

Athymil® 30 mg

Comprimés pelliculés
sécables



6 118000 080763

98,30

Athymil® 30 mg

Comprimés pelliculés
sécables



6 118000 080763

ALPERIDE® 100 mg

AMISULPRIDE
30 comprimés sécables



6 118000 120872

90,70

ALPERIDE® 100 mg

AMISULPRIDE
30 comprimés sécables



6 118000 120872

90,70